

Principes et fonctionnement :

Les temps collectifs enfants-parents se dérouleront principalement dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles, « Cabrioles », situé 32 rue Victor Hugo 42230 Roche la Molière – 04.77.90.68.80 – mpe@rochelaoliere.fr.

Ils auront lieu 1 samedi matin par mois de 9h00 à 11h00 hors vacances scolaires en fonction d'un planning défini au préalable et disponible sur le site internet de la Mairie (onglet petite enfance/ram cabrioles).

L'accueil y est gratuit et la participation des adultes est basée sur une démarche volontaire. Il ne s'agit pas d'un mode de « garde » comme les halte-garderie, qui accueillent uniquement les enfants et répondent à d'autres conditions de fonctionnement.

La capacité d'accueil est de 16 personnes maximum (adultes et enfants). Ces temps collectifs sont à destination des enfants âgés de 2 mois (sous réserve de vaccination à jour) au mois de leur 4 ans accompagnés d'un parent, ou des 2 en fonction des places disponibles.

La participation aux temps collectifs enfants-parents se fait sur inscription auprès de la Responsable du Relais Assistantes Maternelles qui accepte ou non la demande en fonction des places disponibles

L'enfant et l'adulte prennent soin du matériel mis à disposition, respectent l'espace réservé aux bébés et chacun participe au rangement

En cas d'impossibilité de venir, il est demandé aux parents de prévenir afin que la place soit disponible pour d'autres.

Rôle des accueillants :

L'encadrement pluridisciplinaire est assuré par 2 responsables de la Maison de la Petite Enfance en alternance. Les accueillants sont tenus à la discrétion, au non-jugement et au respect des personnes accueillies

- Accueillir l'enfant, l'adulte qui l'accompagne et accorder une attention particulière à la parole de chacun
- Respecter l'autre dans sa singularité
- Être attentif à ne pas disqualifier ni l'enfant ni le parent
- Faciliter chez le parent la capacité à comprendre et à trouver ses propres solutions
- Faire respecter les règles et limites du lieu

Objectifs :

- Assurer une écoute discrète, bienveillante
- Répondre aux interrogations des parents (éducation, santé, développement psychomoteur...)
- Assurer un soutien à la parentalité en valorisant la relation avec son enfant, ses compétences en tant que parents
- Favoriser les échanges entre les parents, les enfants et les accueillants autour d'une activité et d'un moment convivial.
- Rompre avec l'isolement social
- Proposer un espace propice à l'épanouissement et à la créativité du jeune enfant accueilli

Règles de vie :

L'enfant et l'adulte prennent soin du matériel mis à disposition, respectent l'espace réservé aux bébés et chacun participe au rangement.

L'ensemble des usagers doit respecter ce lieu en tant que service public : laïcité, pas de politique, pas de démarche commerciale....

La collectivité se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objet provenant du domicile des personnes accueillies.

Lors de ces temps collectifs aucun suivi ni médical, ni social, ni psychologique de l'enfant ne sera assuré.

Les enfants et les parents participant aux temps collectifs doivent être en bonne santé et ne présenter aucun signe de maladie contagieuse.

Les téléphones portables ne sont pas autorisés dans les locaux ni la prise de photographie ou vidéo afin de protéger le droit à l'image de chacun.

L'enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne

Il ne sera jamais laissé seul dans le local

